

Synthèse des débats

Jeudi 15 décembre 2022

à 19 heures 30

à BLAVOZY,

En Mairie, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage

ORDRE DU JOUR :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du CS du 13 octobre 2022
- Mandatement de l'investissement avant le vote du budget
- Nouveaux tarifs périscolaires et extrascolaire
- Nouvelles dispositions CEE
- Conventions minibus
- Questions diverses

Présent.es : Mireille Defay, Christiane Pauzon, Laetitia Pradines, Francis Cardoso, Guy Chapelle, Thierry Soleilhac, Delphine Roux-Charrier, Françoise Guillot, Danièle Vallery

Absent.es excusé.es : Julien Uggeri qui donne pouvoir à Francis Cardoso, Sabine Jouvhomme qui donne pouvoir Thierry Soleilhac, Serge Aboulin qui donne pouvoir à Danièle Vallery.

• **Désignation secrétaire de séance :**

Le Président propose Françoise Guillot comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Le président présente le compte rendu du conseil syndical du 13 octobre et demande aux membres leur approbation.

Approuvé à l'unanimité

- **MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Afin de permettre l'engagement du quart des dépenses dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023, il convient de délibérer pour les chapitre et article suivants :

Chapitre	Article	Voté en 2022	RAR 2021	25 %
21	2181	10 000,00 €		2 500,00 €
21	2183	17 173,03 €	13 421,52 €	7 648,64 €
21	2184	2 826,97 €	15 000,00 €	4 456,75 €

Approuvé à l'unanimité

- **NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Suite à la commission des finances du jeudi 24 novembre 2022, il a été décidé d'appliquer de nouveaux tarifs. Voir le fichier en annexe.

Il appartient aux membres du conseil de valider ceux-ci pour les mettre en place dès janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité

- **NOUVELLES DISPOSITIONS DES CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Les contrats d'engagement éducatif ont été mis en place en 2014 et le pourcentage du smic appliqué pour leur rémunération n'a pas changé depuis. L'état a ramené l'âge d'accès au BAFA à 16 ans et a rappelé que le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) est en priorité établi pour l'organisation des séjours (accueil avec hébergement). Pour l'instant, les CEE sont encore tolérés dans le cadre des CLSH sur le temps extrascolaire. Compte tenu que les règles risquent de changer dans les mois à venir, il devenait impératif d'augmenter les pourcentages afin que lorsqu'il faudrait les rémunérer au SMIC, ce soit plus supportable pour le budget du SIVOM.

De plus, nous sommes confrontés à une crise de l'engagement de jeunes dans l'animation diplômé du BAFA, d'autant que nous avons dû faire face à une année blanche en 2020 avec aucune formation du fait de la crise sanitaire.

C'est pour cela qu'il est proposé deux décisions en agissant sur l'augmentation de l'indemnité forfaitaire et l'incitation à la formation BAFA par une aide financière en contrepartie d'un engagement d'intervention dans la structure du Sivom de FEV au travers d'une convention :

- o Nouveaux coefficients pour le calcul de l'indemnité du CEE :

BAFA	SMIC horaire à la date du conseil	Coef rémunérat	Nouveau Forfait journalier	Ancien coefficient	Ancien forfait journalier
Personnel qualifié	11,07 €	6,40	70,85 €	5,04	55,79€
Personnel non qualifié	11,07 €	5,40	59,78€	4,51	49,93 €

- o Un règlement intérieur (voir annexe 2) est partagé en conseil pour faciliter l'accès à la formation du BAFA avec l'encadrement suivant :
 - ✓ Maxi 12 sessions par année budgétaire soit un maximum de 3000 €
 - ✓ Le jury sera formé par les membres de la commission coordination

Approuvé à l'unanimité

- **NOUVELLES CONVENTIONS DES MINIBUS**

Deux minibus appartenant pour l'un à l'US Blavozy et l'autre au FC ST Germain Laprade sont mis à disposition du SIVOM. Des conventions avaient été établies mais il convient de les renouveler et de rajouter quelques points importants dont une charte du conducteur qui sera porté à la connaissance de toutes les personnes habilitées à conduire les minibus.

Les conventions seront signées par toutes les parties et seront reconduites annuellement.

Une convention par minibus sera établie.

Approuvé à l'unanimité

- **Questions diverses :**
 - Séjours ski : du 6 au 10 février 2023
 - o 67 pré-inscrits
 - o 48 places
 - o Voire pour élargir à 52 ou 53
 - Vacances de Noël tous sur le site des jonchères à St Germain-Laprade
 - o Soirée ados à la patinoire (20 jeunes) vendredi 16 décembre
 - o Visite d'Emmaüs pour les plus grands
 - o Participation à l'organisation de la banque alimentaire du CCAS de St Germain Laprade
 - o Jeu sur les « restos du cœur »
 - o Utilisation des jeux de la ludothèque de la CAPEV
 - o Un spectacle sur le thème « des enfoirés »

- A partir de janvier, on accueillera un enfant en situation de handicap avec un accompagnement du Dalhir
- Vacances de février : sur St Germain-Laprade, organisation d'une déambulation dans la rue entre les jonchères et le cercle des loisirs autour d'une fête du périscolaire (subvention département à demander)
- Il y aura une décision du Président d'un transfert de crédit de 3500€ depuis les dépenses imprévues vers le chapitre des dépenses générales n°11
- Information sur le personnel :
 - o Demande d'un congé parental de 2 mois suite à un congé maternité
 - o Démission d'une animatrice en CDD temps partiel

Prochaine Coordination le mardi 10 janvier 2023 à 9h00

Prochain conseil syndical le 26 janvier 2023 à 19h30

Le président


Guy CHAPELLE

La secrétaire de séance

Françoise GUILLOT

